

« Les JO de Paris constituent une vitrine, et représentent un fort potentiel d'activité », Alexis Gibergues

27 MARS 2024



« Les règles appliquées à la circulation et au stationnement dans Paris devraient être différentes pour les professionnels de la route et les autres usagers. Elles devraient être au service des premiers, car il en va du dynamisme à la fois de nos entreprises et de nos territoires.

Les JO 2024 constituent une opportunité de rationalisation unique et par conséquent à saisir afin de remettre à plat ces règles. »

Alexis Gibergues, Président de l'OTRE et de l'OTRE Ile-de-France

Le président de l'OTRE et l'OTRE Ile-de-France s'exprime dans une interview de l'Officiel des Transporteurs sur les JO, les ZFE et les difficultés de circulation et de stationnement dans Paris : »
Les JO constituent une opportunité de rationalisation unique et par conséquent à saisir afin de remettre à plat les règles appliqués à la circulation et au stationnement.«

L'OTRE constate un fort ralentissement de l'activité sur le dernier trimestre de 2023, attend des pouvoirs publics qu'ils préservent et protègent les entreprises du secteur et voit des raisons de s'appuyer sur les JO 2024.

L'Officiel des transporteurs : Quel premier bilan de l'activité, dressez-vous en tant que président l'OTRE Île-de-France pour l'année 2023 ?

Alexis Gibergues : Un net ralentissement en terme de volumes a été enregistré au dernier trimestre de l'année. Celui-ci est dû à l'inflation généralisée et à la hausse des coûts. L'ensemble des adhérents de l'OTRE Île-de-France, qui sont pour l'essentiel des PME et des TPME, a été touché, et ce quelque soit le métier. Cela s'est notamment traduit par une contraction du carnet de commande. Cela impacte la santé financière d'entreprises qui sont très sensibles à la conjoncture.

Jusqu'à l'été, l'activité avait encore été soutenue grâce à un rattrapage consécutif à la crise du Covid-19.

L'O.T. : Comment voyez-vous l'année 2024 ?

A.G. : Tout d'abord, on peut être satisfait d'avoir obtenu, avec les autres organisations professionnelles, un statu quo en matière de TICPE alors que le projet de loi de finance 2024 prévoyait initialement la suppression progressive du taux réduit de la TICPE. Il n'y aura donc pas de pression fiscale supplémentaire sur ce plan. Avant d'envisager toute nouvelle évolution, il nous semble nécessaire de considérer la situation des autres pays européens et l'effectivité du déploiement des énergies alternatives. Le TRM étant connecté à l'ensemble des activités, nous abordons avec inquiétude et doute l'année à venir. Nous espérons que les pouvoirs publics vont avoir pour objectif de préserver et de protéger nos entreprises.

L'OTRE souhaite donner la primauté aux indicateurs CNR de sorte que les évolutions de coût puissent être répercutées le plus rapidement possible, ce d'autant que les hausses sont structurelles et durables.

[Consulter l'intégralité de l'article](#)